

## Résumé non technique

### 1 - Présentation de l'exploitation et du projet

Le présent dossier concerne l'étude d'impact, l'étude des dangers et la notice hygiène et sécurité, relatives à un élevage de volailles. Le dossier est présenté par le demandeur : EARL de la FOI, La Foi, 44780 MISSILLAC. L'étude est réalisée au titre des Installations Classées pour la protection de l'environnement (loi de juillet 1976 et décret 1977).

La demande porte sur l'extension d'un atelier de canards prêts à gaver.

#### Le projet

1. Extension de la production de canards prêts à gaver sur le site de la Foi, à Missillac. L'effectif autorisé actuel est égal à 30 000 Animaux Equivalents. Après projet, il serait égal à 53 040 AE. Construction de 3 nouveaux bâtiments, et extension des parcours extérieurs. Ce projet intègre l'installation d'un Jeune Agriculteur.

2. Epandage des déjections sur les parcelles en propre de l'EARL de la Foi (87 ha SAU) et chez un prêteur de terre (EARL des Chênes, 56130 Nivillac, 170 ha SAU).

3. Diminution de l'atelier vaches allaitantes existant de 60 à 15 vaches allaitantes.

- **Bilan des Effectifs avant et après projet tous sites confondus:**

Récapitulatif exploitation :	Effectif autorisé ou déclaré au titre des ICPE et/ou du RSD	Effectif actuel	Effectif en projet (par rapport à situation autorisée)	Effectif total après projet
<b>Volailles : rubrique 2111</b>				
Canards prêt à gaver	15000	13260	11520	26520
<b>Total volailles en animaux équivalents</b>	<b>30000 AE</b>	<b>26520 AE</b>	<b>23040 AE</b>	<b>53040 AE</b>
<b>Bovins : rubrique 2101</b>				
Vaches allaitantes	60	40	-45	15

Pour en savoir plus voir chapitre :	Pages
3.2. Le volume de l'activité par sites et par type d'animaux	14

Le nombre de site exploité après projet sera de : 1

Commune(s) concernée(s) par le périmètre des 3 km : Missillac (44780), St Dolay (56130),Théhillac (56130)

## 2 - Résumé de l'étude d'impact

**Ce dossier est réalisé pour demander l'autorisation d'exploiter un atelier de canards prêts à gaver de 53040 Animaux Equivalents (26520 canards prêts à gaver).**

L'EARL de la Foi est déjà autorisée pour exploiter un atelier de 30 000 Animaux Equivalents (15 000 canards prêts à gaver) dans 3 bâtiments tunnels en litière paillée (une poussinière de 571 m<sup>2</sup>, et trois bâtiments d'engraissement de 418 m<sup>2</sup> chacun, avec accès à des parcours extérieurs (7,4 ha). 6.5 bandes de 6630 canards sont produits par an, soit 43095 canards prêts à gaver.

Le projet consiste à doubler la production, avec la construction de 3 bâtiments tunnels : une poussinière de 648 m<sup>2</sup>, et deux bâtiments tunnels de 672 m<sup>2</sup> chacun, sur litière paillée, avec accès à des parcours extérieurs (7 ha de parcs supplémentaires). 6.5 bandes de 6630 canards seront produits par an dans cette extension. Il y aura donc 86190 canards prêts à gaver produits par an.

L'EARL de la Foi a également un atelier de vaches allaitantes, déclaré pour 60 vaches allaitantes. Après projet, cet atelier sera réduit à 15 vaches allaitantes.

Le plan d'épandage étudié comprend les parcelles exploitées en propre par l'EARL de la Foi (87 ha SAU), ainsi que celles d'un prêteur de terre : EARL des Chênes, Bezidant, 56130 Nivillac (170 ha SAU). Les communes concernées par l'épandage sont les suivantes : Missillac (44780), St Gildas des Bois (44530), St Dolay (56130), Théhillac (56130), Nivillac (56130).

### Environnement de l'élevage

Le site de l'élevage est situé en zone rurale. Les bâtiments existants sont situés à 106 mètres d'un tiers. L'élevage comprend les poulaillers existants et un ensemble de bâtiments servant pour l'atelier bovins et le stockage du matériel et du fourrage. Après projet, il comportera une nouvelle poussinière et deux autres bâtiments d'engraissement pour les canards prêts à gaver, situés à plus de 100 mètres des tiers. Il n'y a ni camping, ni terrain de sport dans un rayon de 1 km. Le tiers le plus proche par rapport au projet est situé à 450 m.

Les haies existantes et en projet autour du site d'exploitation contribueront à réduire l'impact paysager. Les bâtiments sont très peu visibles depuis les tiers en raison de la végétation et du relief. Une haie supplémentaire sera implantée en limite sud des parcours extérieurs.

A proximité des installations, il n'y a pas de présence de faune ou flore particulière. Une partie du parcellaire de l'EARL de la Foi et de l'EARL des Chênes comporte des parcelles à moins de 3000 m d'une zone Natura 2000 : une étude d'incidence figure dans ce dossier.

### Gestion des déjections

L'élevage des volailles se fait sur litière accumulée. Le curage des bâtiments intervient à chaque vide sanitaire, soit 6.5 fois par an pour chaque poulailler. Le fumier produit est un fumier sec, qui contient plus de 65 % de matière sèche.

Le plan d'épandage étudié comprend les parcelles exploitées en propre par l'EARL de la Foi (87 ha SAU), ainsi que celles d'un prêteur de terre : EARL des Chênes, Bezidant, 56130 Nivillac (170 ha SAU).

	N	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	K <sub>2</sub> O	tonnage
EARL de la FOI	1930	1746	2236	107 tonnes
EARL des CHENES	3500	3167	4056	193 tonnes
<b>Total Fumier épandu</b>	<b>5430</b>	<b>4913</b>	<b>6292</b>	<b>300 tonnes</b>

Liste des communes concernées par le plan d'épandage : Missillac (44780), St Gildas des Bois (44530), St Dolay (56130), Théhillac (56130), Nivillac (56130).

Sur le plan d'épandage, la prise en compte de l'aptitude des sols à l'épandage a permis d'exclure les parcelles ou parties de parcelles jugées inaptes à recevoir du lisier ou du fumier (zones trop humides, terrains superficiels ou trop pentus). De même, les terrains proches des cours d'eau et des habitations ont été écartés en respectant les distances réglementaires. Le fumier livré au prêteur peut être mis en stockage au champ, bâché, dans les conditions prévues par la réglementation

**Pour l'azote :** Le bilan entre les exportations des cultures et les apports réalisés, montre un équilibre de la fertilisation. De plus la charge d'azote sur la SDN est de 111 kg d'azote par hectare en moyenne sur le plan d'épandage, ce qui est inférieur au 170 kg d'azote par hectare, conformément à la directive nitrates.

**Pour le phosphore :** Le bilan entre les exportations des cultures et les apports réalisés, montre en moyenne un équilibre de la fertilisation en phosphore. La moyenne sur le plan d'épandage se situe à 9 % des apports organiques par rapport aux exportations.

Un plan de fumure prévisionnel est établi à chaque campagne et un cahier de fertilisation est tenu à jour permettant d'enregistrer les épandages organiques et minéraux sur la campagne en cours. L'EARL de la Foi fournira des bordereaux de livraisons de déjections à son prêteur de terre.

### **Impact sur l'eau**

A proximité du bâtiment, le ruisseau le plus proche se situe à 300 mètres.

Des gouttières seront installées sur les bâtiments en projet afin d'évacuer les eaux pluviales de la zone.

Le respect du plan épandage, du calendrier d'épandage dans le cadre d'une fertilisation raisonnée, ainsi que la couverture de 100% des sols l'hiver, permettra de limiter au maximum, l'impact de l'élevage sur la qualité des eaux.

Un ilot de l'EARL de la Foi est situé dans le périmètre éloigné de protection d'un captage d'eau. Il ne recevra pas de fumier de volailles.

Il n'y a pas de forage à moins de 35 mètres des bâtiments.

### **Impact sur les nuisances**

Dans les conditions normales d'exploitation, le site ne générera que peu d'odeurs et peu de bruits. Sur l'ensemble, les bâtiments seront régulièrement entretenus et seront en bon état. Les sources de bruit sont ponctuelles et limitées dans le temps. La ventilation des poulaillers est statique.

Les tiers les plus proches ne sont pas dans le sens des vents dominants.

Le respect des distances réglementaires d'épandage par rapport aux habitations voisines des parcelles permettra de limiter l'impact olfactif de l'épandage des effluents organiques.

### **Impact sur les risques sanitaires**

L'atelier avicole présente peu de risque pour la santé humaine lorsque celui-ci est conduit de manière convenable. L'EARL de la Foi respectera scrupuleusement les procédures de vide sanitaire. L'élevage fera l'objet d'un suivi sanitaire rigoureux.

Sur l'ensemble du site, les bâtiments sont en bon état.

L'élevage répond aux garanties suivantes :

- sanitaire (barrières sanitaires, protocole de nettoyage, de désinfection, de dératisation, ...)
- de qualité de produit (bien être animal, traçabilité sur toute la filière, contrôle de l'alimentation, ...)
- de respect de l'environnement (conformité à la réglementation, référentiel technique, entretien des abords,...)

Les cadavres sont stockés dans un congélateur en attendant le passage de l'équarrisseur.

### **Impact sur les dangers**

Les risques internes et externes à l'élevage répertoriés auront une probabilité d'apparition qui demeure faible. Néanmoins, pour pallier aux dangers, le demandeur mettra en place un ensemble de mesures de prévention (ensemble des moyens mis en place pour limiter la probabilité d'apparition des risques) et de protection (ensemble des moyens mis en place pour limiter les conséquences de l'accident) à savoir :

- Mise en place de moyens de lutte contre l'incendie (présence d'extincteurs,...),
- Information et affichage des consignes de sécurité,...

Un étang, qui convient comme réserve à incendie, et qui est la propriété d'un associé de l'EARL de la Foi, est situé à 300 m au sud du projet.

### **3 - Conclusion**

L'EARL de la Foi sollicite une autorisation d'exploiter un atelier de canards prêts à gaver de 53040 Animaux Equivalents. Le projet permettra de développer l'exploitation existante, par l'optimisation de l'outil de production dans un volume de production économiquement viable tout en permettant l'installation d'un Jeune Agriculteur au sein de l'exploitation. Ce présent dossier, analyse l'impact sur l'environnement et expose les solutions retenues pour supprimer ou limiter les inconvénients pouvant éventuellement résulter de cet élevage.